

# La lutte contre la migration de transit n'a rien de simple

■ Selon le ministre de l'Intérieur, la lutte contre la migration de transit n'a jamais été aussi "féroce" que cet été.

Analyse Sarah Freres

Plusieurs journaux flamands retranscrivaient, ce vendredi matin, les propos du ministre de l'Intérieur, Jan Jambon, sur la lutte contre la migration de transit. D'après le pont de la N-VA, au moins une action est menée chaque jour contre les migrants en transit en Belgique, voire parfois plus. Jusqu'ici, rien de neuf sous le soleil. La grande différence par rapport aux années précédentes, c'est que les actions policières sont menées sur l'ensemble du territoire belge et non plus dans la seule province de Flandre-Occidentale, principale concernée pendant des années, avant que les routes ne se déplacent, notamment vers la Wallonie, il y a environ un an.

Le cabinet de Jan Jambon ajoute que "quarante agents fédéraux participent quotidiennement à ces actions, aux côtés de dizaines de policiers locaux" et que "cet été la quasi-totalité de la réserve de la police fédérale sera chargée de la lutte contre le trafic d'êtres humains et l'arrêt des transmigrants". Contacté, le porte-parole de Jan Jambon a apporté quelques précisions. "Il ne s'agit pas d'un plan spécifique mais d'une action plus large, qui a commencé à la mi-juillet et qui devrait durer jusqu'à minimum fin août", détaille Olivier Van Raemdonck. Et de préciser qu'en période estivale, les polices locales ont besoin d'un

appui plus important de la police fédérale que pendant le reste de l'année. "La situation est évaluée chaque mois. Si c'est nécessaire, on prolongera ce dispositif plus longtemps."

A la police fédérale, on s'étonne de cette sortie médiatique. "On mène des actions toute l'année...", murmure-t-on. D'aucuns estiment par ailleurs que l'annonce du ministre "donne l'impression que tout va bien", alors qu'on apprendait fin juillet que la police est en sous-effectif (il manque 3 707 agents de police, dont 1 610 à la police fédérale). "C'est un joli coup de com', alors qu'en fait, ça ne change pas grand-chose", confie une source policière.

## Un éternel recommencement

En matière opérationnelle, on distingue les interventions visant à lutter contre la migration de transit et celles contre le trafic d'êtres humains. Les unes peuvent profiter aux autres, comme l'explique encore le porte-parole de Jan Jambon dans les colonnes du "Standaard". "Nous sommes convaincus que l'action de la police est une bonne idée. Cela va à l'encontre du flux de personnes et nous pouvons tracer les routes empruntées par les passeurs." Et si les arrestations de migrants peuvent effectivement faire avancer des enquêtes sur les trafiquants d'êtres humains – et encore, les migrants ne collaborent que très rarement avec les autorités –, au niveau du "flux de personnes", ce n'est pas si simple que ça.

Lorsque des personnes en situation de transit sont arrêtées, la police les identifie et prend contact avec l'Office des étrangers. L'OE détermine

alors quel "sort" sera réservé aux migrants: soit un ordre de quitter le territoire (OQT), soit une confirmation d'un ou plusieurs OQT précédents, soit un placement en centre fermé, soit un placement dans un centre d'accueil (uniquement s'il s'agit d'un mineur non accompagné). C'est là que le bât blesse: peu de personnes sont placées en centre fermé en vue de leur rapatriement, soit parce qu'il n'y a pas de place – malgré l'augmentation décidée par le gouvernement – soit parce que certains pays (par exemple l'Iran) n'acceptent pas leurs propres ressortissants.

## 7028

### Personnes arrêtées

En 2016, 7 028 migrants de transit étaient interceptés par la police. Parmi eux, 4 % ont été placés en centre fermé. On ignore combien ont été rapatriés.

A titre d'exemple, 7 028 personnes ont été arrêtées en situation de transit en 2016. Parmi elles: 6 % ont été relaxées, 66 % ont reçu un OQT, 13 % ont vu leur OQT confirmé, 11 % étaient des mineurs. Seules 4 % ont été écrouées, c'est-à-dire placées en centre fermé. Les statistiques de l'OE ne faisant pas la distinction entre les différentes

"catégories" de personnes rapatriées (migrants de transit, personnes en situation irrégulière, etc.), il est impossible de savoir combien d'entre eux l'ont été. En outre, les migrants de transit peuvent être renvoyés vers un autre pays européen, en vertu du règlement Dublin, et non vers leur pays d'origine. Et de se carapater illico presto en Belgique, vu la libre circulation des personnes en Europe. Aucun chiffre officiel ne l'atteste mais il est globalement admis (même au sein de l'OE) que quelqu'un rapatrié en Europe met environ trois ou quatre semaines pour revenir ici. S'il est arrêté, l'histoire se répète. Et ainsi de suite. Autrement dit: lutter contre la migration de transit n'a rien de simple.